

ANNEXE III-

REMPLACEMENT DE VISA ET CARTE EN COURS DE VALIDITÉ
EN VISA ET CARTE DE RESIDENT BIOMÉTRIQUES

A. PIECES COMMUNES:

- 1) Certificat de résidence (moins de trois mois) délivré par le Fokontany (original) ;
- 2) Extrait du Casier judiciaire moins de trois (3) mois;
- 3) Photocopie certifiée du visa en cours de validité;
- 4) Photocopie certifiée de la page du passeport avec le visa transformable;
- 5) Photocopie de la première page du passeport.

B. PIECES COMPLEMENTAIRES SELON LE MOTIF DE SEJOUR:

1) Travailleur salarié :

- Autorisation d'emploi délivrée à Madagascar par le Ministère chargé du Travail (original) ;
- Attestation d'emploi délivrée par l'employeur (original) ;

2) Missionnaire :

- Attestation d'appartenance (missionnaire religieux) ;
- Autorisation d'emploi bénévole délivrée par le Ministère chargé du Travail (pour les missionnaires laïcs - enseignant - médecin - ingénieur).
- Attestation de mission ;
- Les documents de la société.

3) Regroupement familial :

- Acte de naissance délivré moins de 6 mois ou acte de mariage (livret de famille);
- CIN ou passeport du parent ou du conjoint;
- Photocopies certifiées du passeport et du visa ou photocopie de la carte de résident des parents ou époux déjà établis à Madagascar.
- *Justificatif de ressource pour tous les hommes en regroupement familial*
- Autorisation d'emploi pour le regroupement familial des travailleurs

4) Natif :

- Acte de naissance + tous documents officiels justifiant les activités exercées.

5) Retraité :

- Attestation de mise à la retraite et toute autre pièce justifiant sa qualité de retraité ;
- Attestation bancaire à Madagascar ou justificatif de ressources.

6) Etudiant :

- Photocopie certifiée du dernier diplôme ;
- Certificat d'hébergement ou contrat de bail légalisé;
- CIN de l'hébergeant ;
- Original du certificat de scolarité ou photocopie certifiée par l'Etablissement;
- Dernier Relevé de notes.

7) Scientifique :

- Original de l'attestation de recherche délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique

8) Stagiaire :

- Original de l'attestation de stage délivrée à Madagascar ;
- Documents de la société où se déroule le stage.

9) Investisseur :

- Attestation d'immatriculation de la société (registre de commerce);
- Statut de la société;
- Carte statistique de la société;
- Carte fiscale (situation fiscale) de la société;
- Attestation bancaire;

N.B: Toutes les pièces doivent être certifiées légalement

Vu pour être annexé à l'Arrêté n° /2015
du

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION



MAHAFALY Solonandrasana Olivier Jocelyn